



PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR . SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 9 – Année 2026

TITRE DE L'ACTION :

ANIMATION DU RESEAU DES CLUBS DES ENTREPRISES METROPOLITAINES(C.E.M.)

CONTACT REFERENT DIJON METROPOLE :

Pascal JÉGOU - Directeur Projets Attractivité Économique

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Depuis 2023, Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire ont engagé une démarche visant à **structurer un dialogue régulier** avec les clubs d'entreprises du territoire métropolitain. Cette démarche a permis de réunir progressivement les huit clubs d'entreprises au sein du Club des Entreprises Métropolitaines (CEM), afin d'identifier les problématiques économiques communes et de favoriser **l'émergence d'actions collectives**.

Les travaux conduits depuis 2024 ont permis d'identifier trois thématiques structurantes pour les entreprises :

- **l'emploi** et les difficultés de recrutement,
- **la mobilité** des salariés et l'accessibilité des zones d'activités,
- **la décarbonation** des activités économiques.

En 2025, les groupes de travail ont permis d'approfondir ces sujets et d'engager **une réflexion collective sur les leviers d'action possibles**.

L'année 2026 doit permettre de poursuivre cette dynamique en ouvrant **l'exploration de nouveaux sujets**, au sein de ces trois thématiques, en lien avec les préoccupations exprimées par les entreprises et les priorités de la Métropole.

Dans ce cadre, le CEM constitue **un espace privilégié de dialogue entre les clubs d'entreprises, la CCI et Dijon Métropole**.

Objectifs :

La mission confiée à la CCI consiste à assurer l'animation et la **coordination du réseau des clubs d'entreprises métropolitains** et à **faciliter le dialogue** entre les entreprises et les services de la collectivité.

Plus précisément, l'action vise à :

- structurer **un espace de dialogue régulier** entre les clubs d'entreprises et Dijon Métropole ;
- permettre **l'identification et le partage des problématiques** rencontrées par les entreprises du territoire ;
- favoriser **l'émergence de réflexions collectives** et de pistes d'actions à l'échelle des zones d'activités ;
- améliorer **la coordination** entre les entreprises, les clubs et les services de la Métropole ;
- permettre aux présidents des clubs d'entreprises de **faire remonter leurs besoins, leurs attentes ou leurs points de vigilance** auprès des élus métropolitains.

L'animation du CEM vise ainsi à passer d'une relation ponctuelle entre entreprises et collectivités à une **dynamique collective structurée autour des clubs d'entreprises**.

Axes de travail :

Les travaux du CEM continueront à s'organiser autour de trois thématiques structurantes :

Décarbonation des activités économiques

Réflexion sur les leviers permettant d'accompagner les entreprises dans la transition environnementale et énergétique, notamment à l'échelle des zones d'activités.

Mobilité et accessibilité des zones d'activités

Identification des problématiques de déplacement des salariés et des entreprises, et exploration de solutions favorisant l'accessibilité et les mobilités durables.

Emploi et attractivité des métiers

Partage des difficultés rencontrées par les entreprises en matière de recrutement et réflexion collective sur les leviers d'attractivité des métiers et des entreprises.

Les sujets précis seront définis collectivement lors des ateliers par les présidents de clubs, en lien avec les services de Dijon Métropole.

Méthodologie :

La démarche reposera sur l'animation du réseau des clubs d'entreprises métropolitains et sur l'organisation de temps de travail collectifs.

Trois **groupes de travail thématiques** (emploi, mobilité, décarbonation) réuniront des représentants des clubs d'entreprises, de la CCI et des services de Dijon Métropole.

Des **ateliers de travail** permettront d'identifier les problématiques prioritaires et de partager les expériences des clubs.

Un **déjeuner annuel avec les élus métropolitains**, réunissant les présidents de clubs, constituera un temps d'échange privilégié permettant de faire remonter directement les besoins et les attentes des entreprises auprès de la collectivité.

Les travaux feront l'objet d'une **synthèse annuelle** présentée aux partenaires.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	J/an
Animation de trois groupes de travail	(12 j
TOTAL :	(12 j

CALENDRIER ENVISAGE :

Du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

EVALUATION

Synthèses sur les trois ateliers thématiques et réunion de restitution.